

PV INTERCOMITE DE LULLY-PARC
Site internet Lully-Parc : www.genevois.org/lullyparc
Séance du 5 avril 2019

Sont présents :

M Antoine Convers, M Olivier Beroud, M Jean-Claude Martini, Mme Marie-Laure Peyer Pouilly, M André Prior, M Pierre-Alain Scheidegger, M Maurice Strazzeri, M Michel Braitto, M Gilles Toffel , Mme Claude Maret.

Procès-verbal de la séance du 12.01.2019 :

Des modifications ont été transmises par mail, il est accepté à l'unanimité.
Michel Braitto s'excuse car il a oublié de mettre à l'ordre du jour un point concernant des travaux d'entretien pour l'étanchéité du garage souterrain. Ce point est ajouté.

Trésorerie

Présentation de Mme Claude Maret qui reprend selon le tournus (pour 3ans) la trésorerie de Lully Parc. Elle a effectué les démarches pour recevoir les factures SIG à son nom.

Les factures de l'entreprise Tremblet, Transvoirie et UPC Cablecom sont domiciliées chez M Strazzeri qui les lui transmettra. Les factures de Multitâches sont adressées à M Toffel, qui les lui transmettra. Mme Maret va demander à M Degen de lui fournir le tableau de consommation Eau et électricité afin de pouvoir garder l'historique.

Portes de garage

M Olivier Beroud nous fait un résumé des démarches déjà entreprises par le passé. Il informe qu'il faut le 100% des personnes d'accord pour faire mettre les portes de garage.

Trois critères sont à respectés pour mettre des portes :

1. Hauteur, qui doit rester celle actuelle.
2. Une entreprise fiable
3. Le moins de nuisance sonore possible.
- 4.

Selon l'offre de l'entreprise Volpé & Fils SA, le cout était correct, mais le bruit engendré par la porte était un problème.

Selon réunion du 22 février 2019 avec les représentants de la commission technique et de M Pouilly technicien storiste de l'entreprise Atelverre SA différents points présentes des contraintes techniques. :

- Les coulisseaux prennent au minimum 20 cm. de chaque côté du passage ce qui diminue la largeur de l'entrée et de la sortie du garage, donc risque élevé d'accrochage.

- Le moteur est garanti pour un nombre de passage maximum de 35/jour, ce qui n'est pas suffisant pour notre copropriété, il n'y aura donc pas de garantie.
- Les moteurs et les portes roulantes, le moteur de la porte ainsi que les véhicules vont faire du bruit
-

Le devis transmis par l'entreprise Volpé & Fils SA ne semble pas complet. M Pouilly indique qu'il faut :

- 2 contacteurs (1 entrée et 1 sortie) pour accès pompiers, relevé des compteurs SIG et urgence.
- Signalétique lumineuse permanente pour indiquer les sorties de secours
- Remplacement des 2 portes d'accès en bas des escaliers. Il faut prévoir sur les 2 portes un cylindre accessible aux 35 copropriétaires et un cylindre SI
- Fixation de la grille du saut loup en face du 53-55
- Contrat d'entretien des portes
- En cas de panne qui va intervenir ?
- Aération à prévoir, car la circulation de l'air va être entravée par les portes...

Il est décidé de demander à M Pouilly une étude complète de faisabilité.
Un budget de maximum 2000 CHF pour cette étude : Voté à l'unanimité

La question s'est posée de savoir s'il faut le 100% des personnes d'accord pour mettre des portes de garage (embellissement) ou si les 2/3 serait suffisant car il s'agit de sécurité.

Mme Peyer Pouilly va demander à Mme Bastianelli de faire des recherches concernant ce point.

Etanchéité : Devis SikaTravaux :

M Toffel a fait le tour du garage souterrain avec le technicien de la Maison SikaTravaux. Une offre de travaux d'un montant de 3392.55CHF lui a été transmis. (Devis en pièce jointe).

Décision à l'unanimité de faire faire les travaux d'étanchéité.

Divers

Multitâches :

M Toffel doit transmettre à Stéphane qu'il doit dorénavant nettoyer depuis l'angle barrière chez M Valder jusqu'à l'entrée du garage le long du muret.

Container à verres

Il va être fait une évaluation de l'utilisation de ce container d'ici la prochaine réunion de l'intercomité, afin d'identifier l'utilité de ce container.

Il est demandé de ne pas mettre les verres la nuit et les dimanches.

Tonte gazon :

Un nouveau tournus depuis cette année est mis en place. Il est remis à M Convers car les premiers copropriétaires sont les n° 49 & 49A. Attention de bien penser à tondre vers l'entrée de la dalle le carré d'herbe.

Voitures Sur Dalle (Tout-ménage)

Des véhicules peuvent venir sur la dalle pour décharger du matériel. Ensuite il faut stationner le véhicule à l'extérieur de la cour. Merci de penser à remettre les barrières. Un code couleur est en place, même couleur sur le sol et sur le poteau de la barrière.

Entrée garage et piétons (Tout-ménage)

Des personnes sortent par l'entrée, Merci de bien vouloir adapter votre vitesse lorsque vous entrez dans le garage, car la différence de luminosité fait que la visibilité est très restreinte.

Jeux sur la dalle (Tout-ménage)

Pour la sécurité de tous, il est demandé de ranger les jouets le soir, afin de diminuer le risque de chute lorsque nous passons la nuit sur la dalle.

Fête des voisins

Mme Peyer Pouilly va envoyer un mail à tous les voisins pour le vendredi 24 mai, afin de faire un repas canadien sur la dalle pour la Fête des voisins. Chacun amène un plat et des boissons à partager afin de passer un moment convivial.

Règlement tâches du Président IC point 5

Ce point concernant la commande de mazout pour les copropriétaires n'ayant pas le gaz. Il est voté à l'unanimité d'abolir cette tâche.

Séance levée à 20h30.

La secrétaire

Marie-Laure Peyer Pouilly